



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**Contournement autoroutier d'Arles – Concertation continue
Compte-rendu du groupe de travail « Cadre de vie » n°2
Secteur Draille Marseillaise
15 juin 2023**

DEROULEMENT DE LA SEANCE

La réunion s'est déroulée selon les séquences suivantes :

- Accueil, présentation des intervenants et de l'organisation de la réunion
- Partage d'informations sur le projet : état d'avancement du projet, objectifs du groupe de travail, retour sur les précédentes rencontres avec les riverains, rappels sur procédures foncières, ...
- Présentation du projet (technique) sur le secteur Draille Marseillaise : tracé / emprises, rétablissements, hydraulique routière, protections acoustiques, insertion paysagère / architecturale, vidéo de la maquette 3D
- Présentation des autres effets du projet sur le cadre de vie
- Temps d'échanges
- Suites et clôture de la séance

HEURE DE DEBUT : 17h30

HEURE DE FIN : 20h30

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Stéphane SAINT-PIERRE, du cabinet Nicaya conseil qui accompagne la DREAL dans le processus de concertation, présente les intervenants et partage les règles de travail pour favoriser le bon déroulement de ce groupe de travail.

SYNTHESE DES ECHANGES

1) Partage d'informations sur le projet

- État d'avancement du projet et objectifs du groupe de travail
- Retour sur les précédentes rencontres
- Rappel : point d'information sur les procédures foncières

Voir support de présentation : diapositives 4 à 21

Julien MENOTTI, responsable d'opération au sein de la DREAL PACA, en charge du projet de contournement autoroutier d'Arles, rappelle les objectifs du projet, présente sa consistance à date et précise le calendrier prévisionnel du projet jusqu'à la mise en service du contournement.

Il rappelle ensuite le dispositif de concertation mis en place par le maître d'ouvrage et revient sur les précédentes rencontres avec les riverains : 1^{er} groupe de travail « Cadre de vie » du 06/12/2021 sur le secteur Draille Marseillaise et permanences individuelles avec les riverains, organisées en mars 2022.

Enfin, il renouvelle le point d'information sur les procédures foncières prévues dans le cadre du projet, déjà présenté lors du précédent groupe de travail : définition du besoin foncier pour le projet, cadre réglementaire des procédures, modalités d'information des propriétaires concernés.

Échanges avec les participants

- Un participant interroge la DREAL sur la prise en compte, par le maître d'ouvrage, des contributions formulées par les participants lors des réunions de concertation.
 - Julien MENOTTI indique que les contributions formulées dans le cadre de cette concertation continue (à l'initiative du maître d'ouvrage) contribuent à l'amélioration du projet, en complément des études techniques.
 - Il rappelle que les comptes-rendus des différentes rencontres organisées par la DREAL sont mis en ligne sur le site internet du projet, afin d'assurer une complète transparence des échanges (<https://www.contournementarles.com/concertation-continue-2021>).
 - Il précise que
 - Depuis la fin de la concertation réglementaire de décembre 2020 – janvier 2021, le processus de concertation continue conduit par la DREAL porte sur ses modalités d'insertion.
 - La prochaine étape de concertation réglementaire sur l'opportunité du projet sera l'Enquête d'Utilité Publique, prévue en 2024 et menée par une commission d'enquête indépendante du maître d'ouvrage.

- À l'issue, cette commission recensera les contributions du public et formulera un avis au maître d'ouvrage qui fera partie des pièces du dossier analysées par le Conseil d'État afin de rendre sa décision de déclarer (ou non) le projet d'utilité publique.
- Un participant interroge la DREAL sur les matériaux qui composeront les remblais de l'auto-route.
 - Julien MENOTTI précise qu'il est nécessaire que le projet technique soit stabilisé, afin de définir le besoin en matériaux. À ce stade des études, ces éléments ne sont pas encore connus suffisamment précisément mais seront présentés lors dans le dossier d'Enquête Publique de 2024 : matériaux, scénarios d'acheminement, ...
- Un participant estime que l'appellation « tracé de moindre impact » est peu pertinente, en raison de la création d'une autoroute dans un secteur actuellement épargné. Une participante suggère qu'« encapsuler » la RN113 serait la solution de moindre impact, quoique éventuellement plus coûteuse.
 - Julien MENOTTI rappelle que le projet de contournement cherche à répondre aux objectifs présentés en diapositive n°6 (notamment, contribuer à l'amélioration du cadre de vie des 4 000 personnes situées à moins de 150m. de l'actuelle RN113). Les études et la concertation actuellement menées par la maître d'ouvrage ont donc pour but d'élaborer un projet de moindre impact pour répondre à ces objectifs.
 - « Encapsuler » l'actuelle RN113 est une option qui a été envisagée mais n'a pas été retenue : elle ne répondait pas aux objectifs du projet. La consistance de cette alternative et les raisons ayant conduit la DREAL à ne pas la retenir seront présentées à l'Enquête Publique, pour la bonne information du public.
- Une participante souhaite connaître le nombre de personnes qui seront, à l'avenir, situées à proximité à la fois de la future autoroute (tracé neuf) et de l'actuelle RN113.
 - Julien MENOTTI rappelle qu'environ 4 000 personnes sont situées à moins de 150m de l'actuelle RN113. Avec la mise en service du contournement, environ 200 bâtis habités seront situés à proximité du tracé neuf de l'autoroute. En aménagement sur place (de Balarin à St-Martin de Crau), le nombre de bâtis à proximité ne changera pas mais le cadre de vie de ces riverains sera amélioré grâce au projet (protections acoustiques, traitement des pollutions, amélioration de la sécurité, ...).
 - Il rappelle que la Ville d'Arles ambitionne de réaménager la RN113 sur le linéaire contourné afin d'améliorer le cadre de vie des arlésiens.
- Une participante estime que la décision de retenir un tracé dans le secteur de la Draille Marseillaise (actuellement sans nuisance routière) au bénéfice du plus grand nombre est injuste : les habitants de la Draille sont également arlésiens et méritent un cadre de vie de qualité.
 - Julien MENOTTI rappelle que l'objectif du projet de contournement est notamment de réduire fortement les impacts négatifs de l'actuelle RN113 (en particulier en traversée d'Arles). Il précise que c'est ensuite le Conseil d'État qui, à l'issue de l'Enquête Publique, se prononcera sur l'utilité publique (ou non) du projet proposé par le maître d'ouvrage.
 - Il invite les participants souhaitant s'exprimer sur l'opportunité du projet à participer à l'Enquête Publique prévue en 2024.

- Une participante indique que les plans du territoire présentés devraient intégrer l'extension du Parc National des Alpilles jusqu'au droit du parc Beauchamps, afin de souligner que le tracé retenu pour le projet s'insère dans un territoire contraint et s'avère être le seul possible.
 - Julien MENOTTI remercie la participante pour sa suggestion : les documents seront mis à jour en ce sens pour le dossier d'Enquête Publique présenté en 2024.

2) Le projet technique sur le secteur Draille Marseillaise

- Tracé / emprises
- Rétablissements routiers / agricoles / modes doux
- Protections acoustiques
- Principes d'insertion paysagère / architecturale
- Vidéo de la maquette 3D du projet

Voir support de présentation, diapositives 21 à 76

Julien MENOTTI présente le tracé actualisé du contournement autoroutier sur ce secteur et détaille les emprises du projet : ouvrages, bassins, ...

Il rappelle ensuite les impacts du projet sur les cheminements de la Draille Marseillaise et présente les rétablissements prévus dans le cadre du projet, leurs usages et hauteurs respectives.

Il partage ensuite les effets du projet sur l'ambiance sonore du secteur et les mesures de protections acoustiques prévues.

Enfin, il présente les principes d'insertion paysagère et architecturale du projet (ouvrages, viaduc, remblais), illustrés dans une vidéo de la maquette 3D du projet sur le secteur Draille Marseillaise.

Échanges avec les participants

Rétablissements

- Une participante regrette que le projet coupe le chemin de St-Antoine avec la création de l'échangeur de Balarin. Elle estime que cette coupure et le rétablissement proposé, plus au Sud, vont entraîner une hausse du trafic dans la Draille Marseillaise. Elle demande à la DREAL de trouver une alternative.
 - Julien MENOTTI indique que des études seront conduites afin d'estimer les volumes de trafics en Draille Marseillaise à la suite de la coupure du chemin de St-Antoine. Les résultats seront présentés lors de l'Enquête Publique de 2024.
- Une participante indique que la circulation vers le Nord d'Arles (via la rocade Est) va être de plus en plus importante (véhicules légers + poids lourds) : elle estime nécessaire d'envisager sa mise à 2x2 voies.
 - Julien MENOTTI indique que le projet de contournement ne prévoit pas d'aménagement de la rocade Est, qui est hors-projet porté par l'Etat.

- Un participant souhaite savoir si la passerelle de Villevieille va être remise en état et adaptée au trafic attendu.
 - Julien MENOTTI confirme que la passerelle va être reconstruite et redimensionnée afin de supporter le trafic attendu.
- Un participant estime que les rétablissements proposés par le maître d'ouvrage vont renforcer le phénomène de « fuite » des raphélois vers St-Martin de Crau, aux dépens d'Arles.
- Un participant souligne la dangerosité actuelle de la RD453. Il estime qu'une augmentation du trafic sur cet axe entraînera une hausse de l'insécurité routière.
 - Julien MENOTTI indique que toute modification des trafics sur les réseaux secondaires entraînée par la mise en service du contournement conduirait le maître d'ouvrage à prévoir des aménagements de ces axes dans le cadre du projet.
 - Il souligne néanmoins que les études de trafic menées par le maître d'ouvrage n'ont pas démontré de hausse du trafic sur cet axe.
- Une participante interroge la DREAL sur l'avenir de l'actuelle station des Cantarelles.
 - Julien MENOTTI précise que la station des Cantarelles n'aura plus de fonction d'aire car elle sera trop éloignée du projet de contournement autoroutier. Le projet de construire sur d'autres sites une nouvelle aire de repos et une nouvelle aire de service.
 - Le futur des Cantarelles sera étudié dans le cadre des études du projet de réaménagement de la RN113, portées par la Ville d'Arles.

Protections acoustiques

- Un participant souhaite savoir si l'utilisation d'enrobés limitant les nuisances sonores des véhicules est envisageable.
 - Julien MENOTTI indique que cet aménagement a une efficacité qui s'atténue au fil du temps.
 - Il indique que cette préconisation pourrait être inscrite dans le cahier des charges du concessionnaire.
 - Il précise que les protections acoustiques prévues par le maître d'ouvrage sont dimensionnées sans prendre en compte les effets complémentaires engendrés par un enrobé phonique.
- Un participant estime qu'une « mise en capsule » de l'autoroute dans le secteur de la Draille Marseillaise permettrait de limiter les nuisances sonores, la pollution de l'air et l'impact visuel.
 - Julien MENOTTI rappelle que la hauteur de l'autoroute est comprise entre 5m et 7m sur les points les plus hauts du secteur.
 - La réalisation d'un tel « tunnel aérien » n'a pas été étudiée car son bilan coût / avantage (intérêt pour l'amélioration du cadre de vie par rapport au coût de réalisation) n'est pas avéré.
- Une participante estime que la présence du tracé neuf à proximité d'habitations jusqu'à présent préservées des nuisances routières entraînera une dépréciation de la valeur des biens immobiliers : elle souhaite savoir si des indemnisations des propriétaires sont envisagées.
 - Julien MENOTTI indique que, hors acquisitions foncières pour la réalisation du projet et mesures de protection acoustiques et d'intégration paysagère mises en œuvre par le maître d'ouvrage, la loi ne prévoit pas de dédommagement des propriétaires en cas d'une dépréciation de la valeur de leur bien immobilier.

- Un participant interroge la DREAL sur les mesures envisagées pour assurer la stabilité des remblais sur les sols du secteur.
 - Julien MENOTTI indique que le maître d'ouvrage mène actuellement des études géotechniques relatives à la stabilisation des sols qui seront présentées lors de l'Enquête Publique et précisées au moment de l'enquête parcellaire du concessionnaire.
 - Les résultats de ces études peuvent notamment conduire à deux effets : sur le coût du projet ; sur les emprises nécessaires au projet (élargissement des remblais de l'autoroute pour assurer sa stabilité).
- Un participant interroge la DREAL sur les différences entre les hauteurs des écrans acoustiques proposés.
 - Boris METRAL, du bureau d'études EGIS, indique que les hauteurs d'écrans sont étudiées selon la topographie des lieux et des biens à protéger : des tests sur l'efficacité ont été menés avec différentes hauteurs d'écrans.
 - Julien MENOTTI précise que ces tests visent à répondre à un double objectif : efficacité pour l'amélioration du cadre de vie des riverains d'une part et coût raisonnable pour le projet d'autre part.

Projet architectural / paysager

- Un participant considère que les éléments du projet paysager présentés dans la maquette 3D sont trompeurs car ils ne sont pas représentatifs de l'état de la végétation à la mise en service du projet. Il ajoute qu'il serait pertinent de faire apparaître, sur la maquette, les voitures et camions en circulation sur l'autoroute.
 - Julien MENOTTI indique que le projet paysager présenté dans la maquette correspond à l'état 5 à 10 ans après la mise en service du projet. Il ajoute que la palette paysagère sera transmise avec le compte-rendu afin de détailler les différentes essences ainsi que leurs tailles à terme.
 - Concernant l'intégration des voitures et poids lourds, ces éléments seront présents dans la maquette finalisée présentée à l'Enquête Publique de 2024.

3) Autres effets du projet sur le cadre de vie

- Effets sur la sécurité routière et la congestion
- Impacts chantier
- Impacts sur l'eau potable
- Impacts sur l'air / santé

Voir support de présentation, diapositives 77 à 90

Julien MENOTTI complète la présentation du projet technique sur le secteur Draille Marseillaise par un partage des effets du projet de contournement autoroutier sur la sécurité routière et la congestion sur le territoire du Pays d'Arles. Il partage également les impacts attendus du projet sur l'eau potable du territoire ainsi que lors de sa phase chantier et sur l'air / santé.

Échanges avec les participants

Impacts sur l'eau potable

- Une participante souhaite connaître les interlocuteurs avec lesquels le maître d'ouvrage travaille, dans le cadre des études pour la protection de la nappe de Crau.
 - Julien MENOTTI indique que le principal interlocuteur de la DREAL est le Syndicat mixte de gestion des nappes de la Crau (SYMCRAU).
 - Il indique que le groupe de travail *Milieu Naturel* mobilisé par la DREAL a pour objectif de travailler avec les acteurs du territoire afin d'élaborer le meilleur projet au niveau environnemental : c'est notamment dans ce cadre que les enjeux liés à la ressource en eau sont discutés.
 - Il précise que ce groupe de travail réunit notamment l'Agence de l'Eau, l'Office Français de la Biodiversité, le Parc Naturel Régional de Camargue, ...
 - Il rappelle que les supports et comptes-rendus des 4 dernières réunions sont disponibles via le lien suivant : <https://www.contournementarles.com/milieunaturel>
- Un participant souligne l'importance de veiller à ce que les mesures compensatoires pour le Foin de Crau concernent des parcelles qui permettent également le rechargement de la nappe.
 - Julien MENOTTI confirme que le travail concernant les mesures compensatoires agricoles est mené sous l'égide de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, avec notamment pour objectif de recréer des prairies humides de Foin de Crau.
- Une participante souhaite savoir si le projet de contournement aura des impacts sur l'approvisionnement en eau des puits des propriétaires particuliers. Elle rappelle la forte inquiétude des habitants du secteur et l'action mise en œuvre par la Communauté d'Agglomération ACCM afin de réinjecter de l'eau dans la nappe pour assurer l'alimentation des puits, à l'été 2022.
 - Julien MENOTTI rappelle l'engagement du maître d'ouvrage à ne pas impacter la gestion hydraulique du territoire, y compris pour les puits des propriétaires particuliers. Cela fera partie des engagements de l'État notifiés au concessionnaire du projet.
- Un participant interroge la DREAL sur les effets du projet concernant la qualité des eaux issues de l'autoroute.
 - Julien MENOTTI indique que les bassins de traitement prévus dans le cadre du projet permettront de traiter les eaux issues de la plateforme routière et, le cas échéant les pollutions routières, afin de garantir le rejet d'eaux non-polluées dans les réseaux hydrauliques locaux.
 - Il précise que cela constitue l'un des apports significatifs du projet de contournement par rapport à la situation actuelle : la RN113 actuelle empruntée par plus de 70 000 véhicules chaque jour, ne possède en effet aucun bassin et les pollutions de la route se déversent dans le milieu naturel.
 - Il précise que le concessionnaire assurera le suivi de la qualité des eaux et aura obligation d'entretenir les bassins, sous peine de pénalités.

4) Temps d'échanges en ateliers

Voir support de présentation, diapositives 91 à 93

Julien MENOTTI invite les participants à se rendre sur différents espaces thématiques afin de prendre connaissance, de manière individuelle, des éléments présentés en plénière :

1. Tracé / emprises ; rétablissements ; protections acoustiques
2. Insertion paysagère / architecturale ; re-visionnage de la vidéo maquette 3D
3. Rappels sur les procédures d'acquisition foncière

Les participants sont invités à qualifier les composantes du projet actualisé présenté par le maître d'ouvrage : points positifs / négatifs, remarques, questions.

Fin de la réunion

L'ordre du jour ayant été abordé et en l'absence de questions complémentaires des participants, Julien MENOTTI présente les prochaines étapes du processus d'élaboration du projet de contournement autoroutier jusqu'à l'Enquête Publique prévue en 2024.

Il remercie ensuite les participants et clôture la réunion.

Liste des élus d'Arles présents

BALGUERIE	Catherine	6° Adjointe
QUAIX	Gérard	Adjoint de quartier Raphaële
FERRAND-COCCIA	Marie-Amélie	Conseillère municipale

Liste des participants

Nom	Prénom
AUVERGNE	Yolande
AYMES	Jean-Michel
BÉLORGEY	Xavier
BERNARDI	Amandine
BERNARDI	Karine
CHAZALON	Claude
CHIESA	Monique
CLERGUE	Patrick
CROMBÉ	Odile
DECRUZ	Magali
DUB	Corinne
GABARD	Jean-François
HAMANT	Philippe
LOPEZ	Karine
MALASSAGNE	Bernard
MALASSAGNE	Muriel
MALASSAGNE	Jeremy
ROUZIES	Rémy
SCHULZ	Alexandre
SCHULZ	Karine
THOMAS	Philippe